



Le **Pôle d'Appui à la scolarité**, c'est:

- Un **nouveau service** à destination des familles et des responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers.
- Un **dispositif en appui direct des professeurs et des élèves** à besoins éducatifs particuliers au sein des établissements scolaires.



Le PAS c'est :

- Un lieu d'accueil des familles et des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.
- Une réponse de 1er niveau et rapidement opérationnelle.
- Une équipe de proximité pour les familles et les équipes pédagogiques.



Le PAS ce n'est pas :

- Un moyen d'effectuer des bilans
- Un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen d'obtenir une AESH



composition du PAS



Une coordonnatrice
GUILBERT Chantal



Une éducatrice spécialisée
FIEF Natacha

Une double expertise : **Éducation nationale + Médico-social**

Une logique de coopération

Ce binôme peut mobiliser des compétences complémentaires issues de l'Éducation nationale et /ou du secteur médico-social en fonction des besoins repérés.

Copilotage : Inspecteur 1er degré (Mme Lavallée), Chef d'établissement (Mme Peillard), Directeur IME (Mr Apprioual)



PHASE 1 : Saisine du PAS par l'établissement et/ou l'enseignant

L'établissement ou l'enseignant contacte le Pôle d'Appui à la Scolarité par téléphone au 06 24 71 64 92 ou via le mail dédié : pas07.guilherand@ac-grenoble.fr

Il complète la fiche de saisine du PAS via le formulaire dédié.

PHASE 2 : Évaluation des premiers besoins

Le coordonnateur de PAS prend tout contact nécessaire avec les parents et responsables légaux et collecte les informations dans le LPI, en lien étroit avec les directeurs d'école et/ou chefs d'établissement et l'enseignant. Il met en place les conditions d'un dialogue et d'un accueil directs pour les accompagner dans leur réflexion et les soutenir dans leurs démarches.

PHASE 3 : Rendez-vous avec la famille pour l'entrée dans le PAS de l'élève

Le coordonnateur du PAS reçoit la famille afin de compléter le dossier de l'élève.

PHASE 4 : Évaluation et observation en classe

Des observations sont mises en œuvre par l'équipe permanente du PAS.

L'équipe élargie peut être sollicitée pour participer à l'observation (CPC, RASED, Professeur ressource autisme, psychomotricien, ergothérapeute, neuropsychologue, EMAS...)

PHASE 5 : Rédaction du Projet d'Appui à la Scolarisation

Le coordonnateur du PAS rédige le Projet d'Appui à la Scolarisation lors d'une réunion d'équipe avec tous les personnels ayant été sollicités pour observer l'élève et identifier ses besoins.

Matériel pédagogique adapté attribué par le Service de l'École Inclusive.

Validation des interventions ponctuelles des personnels médico-sociaux par le directeur d'établissement médico-social.

PHASE 6 : Envoi du Projet d'Appui à la Scolarisation et mise en œuvre

Le coordonnateur valide avec la famille le projet et le met en ligne sur le LPI pour les équipes pédagogiques.

A chaque étape, les parents sont associés à la réflexion et informés des adaptations mises en œuvre au sein de l'établissement.

↪ Déclinaisons des réponses : ↪

PÉDAGOGIQUE :

Réponse mise en œuvre par le professeur dans sa classe par :

- matériel adapté répondant à un enjeu d'accessibilité
- Des aménagements pédagogiques complémentaires **spécifique**
- formations et un soutien aux équipes pédagogiques

ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE :

Première réponse exercée par des professionnels du PAS : éducateur spécialisé, AESH référent, professeur spécialisé, Du personnel des services sociaux de santé...

• **Un appui ou un accompagnement ponctuel**

par des professionnels de l'Éducation nationale et/ou du Des secteur médico-social

PHASE 7 : Bilan

Le coordonnateur du PAS, avec la famille et les intervenants évaluent les impacts des actions mises en œuvre.

Transmission du bilan à la famille et transmission du bilan aux ERSEH avant ESS pour les élèves en situation de handicap, ou à la MDPH en cas de première demande.